
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 16 février 2023 à 16 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

M^{me} Marie-Andrée Mauger, mairesse d'arrondissement
M^{me} Véronique Tremblay, conseillère de la ville
M. Sterling Downey, conseiller de la ville
M. Enrique Machado, conseiller d'arrondissement
M^{me} Céline-Audrey Beauregard, conseillère d'arrondissement
M. Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement
M^{me} Kaïla A. Munro, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M^{me} Annick Duchesne, directrice de l'arrondissement par intérim
M. Daniel Potvin, directeur du développement du territoire et des études techniques par intérim
M^e Mario Gerbeau, secrétaire d'arrondissement

CA23 210026

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 16 février 2023 tel que rédigé.

10.01

Période de questions du public

La période de questions se tient de 16 h 10 à 16 h 19. Une seule personne pose quelques questions au conseil.

10.02

CA23 210027

Adoption du Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) afin d'interdire, à l'article 36.5, la location de courte durée dans une résidence principale sur tout le territoire de l'arrondissement de Verdun. (RCA22 210015P2A). (1237325002)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement de zonage, le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) et abrogeant le Règlement sur les établissements commerciaux et le Règlement relatif aux immeubles résidentiels dans le cadre d'un processus de révision réglementaire* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2022;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage, le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) et abrogeant le Règlement sur les établissements commerciaux et le Règlement relatif aux immeubles résidentiels dans le cadre d'un processus de révision réglementaire* » par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de la même séance du conseil d'arrondissement;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2022, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution n° CA22 210296, adopté le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage, le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) et abrogeant le Règlement sur les établissements commerciaux et le Règlement relatif aux immeubles résidentiels dans le cadre d'un processus de révision réglementaire* (RCA22 210015P1);

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 10 janvier 2023;

Attendu qu'une copie du second projet de règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

d'adopter le *Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'interdire, à l'article 36.5, la location de courte durée sur tout le territoire de l'arrondissement de Verdun* (RCA22 210015P2A).

VOTE

Votent en faveur : la mairesse, les conseillères Kaila A. Munro et Véronique Tremblay ainsi que le conseiller Sterling Downey;

Votent contre : la conseillère Céline-Audrey Beauregard et les conseillers Benoit Gratton et Enrique Machado.

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Kaila A. Munro

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 16 h 22.

70.01

MARIE-ANDRÉE MAUGER
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT

MARIO GERBEAU
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT